



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisations des carrières des soignants en CDD et en intérim

Question écrite n° 41438

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'incompréhension suscitée auprès des personnels soignants par le fait que le montant de l'enveloppe dédiée accordée pour l'exercice 2021 par le Ségur de la santé pour les revalorisations salariales ne prend en compte que les effectifs en CDI, excluant les personnels en CDD et en intérim. Dans ce secteur sous tension, le recours à ces personnels est pourtant largement utilisé. C'est pourquoi elle lui demande de lui indiquer si le Gouvernement a l'intention d'adapter l'enveloppe allouée aux besoins ressentis sur le terrain en accordant aussi ces revalorisations aux emplois en CDD et aux intérimaires.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41438

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7128

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)